

# Politique de rémunération

VERSION 7 MARS 2019

Argenta Asset Management S.A.



ARGENTA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. 29, BOULEVARD DU PRINCE HENRI L-1724 LUXEMBOURG

# POLITIQUE DE REMUNERATION

## 1. Politique de rémunération

Le groupe Argenta (le « **Groupe** ») a défini une "Politique de rémunération" au point 1.2. du document « Argenta Bank- en Verzekeringsgroep Governancememorandum » daté de mai 2018.

## 2. Politique salariale spécifique d'application pour Argenta Asset Management S.A.

- La politique salariale d'Argenta Asset Management S.A. est établie par son conseil d'administration qui veille également à sa mise en œuvre. Le conseil d'administration revoit régulièrement les principes généraux relatifs à la politique de rémunération.
- Les règles en matière de la politique salariale du Groupe telles que stipulées dans le point sur la "Politique de Rémunération" sont également d'application au niveau d'Argenta Asset Management S.A. pour autant qu'elles sont en conformité avec les lois et réglementations locales. En cas de divergences ce sont les lois et réglementations locales qui sont d'application.
- Les membres du comité de direction d'Argenta Asset Management S.A. ont le statut de salariés, contrairement aux membres des comités de direction de la maison mère. Leur rémunération est exclusivement composée d'un salaire fixe.
- Conformément aux dispositions générales relatives à la politique salariale du Groupe, le salaire des employés d'Argenta Asset Management S.A. est exclusivement constitué d'un montant fixe. Aucun employé ne reçoit une rémunération variable, prime ou commission qui soit accordée en fonction de critères de performance.
- L'évolution des salaires suit les règles légales en matière d'indexation des salaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Les augmentations salariales autres que celles prévues par la loi sont décidées par le comité de direction en commun accord avec le conseil d'administration.

- Un régime complémentaire de pension est prévu pour tous les employés.
- Le président du comité de direction a, en tant qu'expatrié, un budget pour son logement lors de ses séjours au Grand-Duché de Luxembourg.

\* \* \* \* \*

*La politique de rémunération spécifique d'application pour Argenta Asset Management S.A. est approuvée par le comité de direction le 26/09/2019.*